

VILLE DE SCHILTIGHEIM

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte par M. le Maire, Jean-Marie KUTNER

**1^{er} point au 2^{ème} point : 34 membres ont assisté à la séance
4 membres ont voté par procuration**

**3^{ème} point au 9^{ème} point : 35 membres ont assisté à la séance
4 membres ont voté par procuration**

**10^{ème} point au 11^{ème} point : 36 membres ont assisté à la séance
3 membres ont voté par procuration**

**12^{ème} point au 26^{ème} point : 35 membres ont assisté à la séance
4 membres ont voté par procuration**

○○○○○○○

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Méliké SAHIN a été désignée.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

Ce dernier porte sur « les orientations générales du budget de l'exercice 2017 ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement » (CGCT 2312-1).

Depuis la loi Notre, ce rapport doit également comporter un volet relatif au personnel.

Prise d'acte

3. Admissions en non valeur

Le comptable public a soumis à la collectivité une liste de produits communaux, afférents aux exercices 2009 à 2016, qui n'ont pu être recouverts en dépit des poursuites engagées par le Trésor Public.

Ces produits sont d'un montant total de 3 865,98 €.

Adopté

4. Constatation d'extinctions de créances

Suite à jugement de clôture pour insuffisance d'actif et à jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, les dettes dont le détail est joint à la présente délibération ont été effacées.

Ces dettes sont d'un montant de 4 841,48 €.

Il appartient au Conseil Municipal de constater l'effacement de ces dettes.

Adopté

5. Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin – intervention d'un psychologue du travail

Dans le cadre de la gestion de nos personnels, certaines situations nécessitent l'intervention de spécialistes du domaine médical tels que médecin ou psychologue du travail.

La collectivité ne disposant pas de ce type d'emploi dans ses effectifs, il est proposé de recourir, sous forme de convention, à l'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté

6. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel

Lors des manifestations annuelles de la Fête de la Bière, il est d'usage de mettre à disposition des agents municipaux des tickets pour la restauration sous le chapiteau. Jusqu'en 2015, l'OSCAL délivrait ces tickets.

En 2016, c'est l'Amicale du personnel de la Ville de Schiltigheim qui a pris en charge cette prestation et a permis aux agents de continuer à bénéficier de ces tickets et de participer aux festivités.

Pour accompagner cet effort financier engagé en 2016, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'Amicale du personnel d'un montant de 3 000€.

Adopté

7. Adoption du programme d'accès à l'emploi titulaire et des modalités d'organisation à la sélection professionnelle

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 et son décret d'application du 11 août 2016 prolongent de 2 ans le dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les contractuels instauré par la loi du 12 mars 2012.

Adopté

8. Ajustement de la durée hebdomadaire de service de certains emplois de l'enseignement artistique

Après la rentrée de l'Ecole des Arts, il convient d'ajuster la quotité horaire de certains emplois d'enseignement artistique en fonction des inscriptions enregistrées dans les différentes disciplines.

Adopté

9. Subvention d'un projet à l'école Kléber

L'école Kléber a conçu avec la participation des parents un projet pédagogique qui s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des enfants au développement durable. Il s'agit de l'installation d'un poulailler grillagé dans l'enceinte de l'école.

La Ville souhaite soutenir cette action qui s'inscrit dans son Projet Educatif Local et décide de prendre en charge le coût du grillage et d'accorder à l'école Kléber une subvention d'un montant de 243€.

Adopté

10. Avis de la ville de Schiltigheim sur la déclaration de projet relative à la requalification du site Fischer

Adopté

11. Convention de rétrocession entre la société SCI Est et la ville de Schiltigheim

Dans le cadre de l'aménagement du programme immobilier rue de la glacière à Schiltigheim la Ville a obtenu de la SCI EST, qui porte cette construction, qu'elle s'engage à lui céder à l'euro symbolique une parcelle de 272 m², afin de pouvoir agrandir les capacités d'accueil de stationnement du parking public existant de quinze places environ.

Adopté

12. Mise à disposition du Centre Burgun à Ludus Académie

L'association Ludus Académie s'est rapprochée de la Ville de Schiltigheim en début d'année afin de présenter un projet de musée du jeu vidéo, et de solliciter un lieu qui y serait dédié.

Dans ce cadre, la Ville souhaite participer au démarrage de cette nouvelle activité en mettant à disposition de l'association Ludus Institut, l'intégralité du Centre Burgun sous forme d'une convention triennale, avec une gratuité des deux premières années.

Adopté

13. Déclassement d'un terrain situé dans le parc de l'Aar

La rue du Tribunal, dans sa partie Est, entre l'avenue Mendes France et le parc de l'Aar va connaître dans les prochains temps des travaux structurants : création d'une passerelle automobiles pour le Crédit Mutuel avec reprise du calibrage de la voie carrossable existante, et réaménagement de l'offre de restauration de ce secteur, avec maintien de la maison alsacienne, pour une meilleure intégration dans le parc.

Pour cela il est nécessaire de re-calibrer les logiques parcellaires existantes par un découpage foncier qui permettra d'identifier parfaitement les statuts privés et publics de la Ville de Schiltigheim.

Adopté

14. Achat de locaux dans le programme immobilier Le Quartz à Schiltigheim

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Schiltigheim souhaite augmenter son offre de locaux complémentaires aux implantations des gymnases existants, par de petites unités implantées en cœur de ville.

Le programme immobilier Le QUARTZ, réalisé par Nexity, dans l'emprise de l'ancienne friche « France Télécom », route de Bischwiller/rue Perle, est une opportunité qui nous permet de développer ce projet sportif dans ce secteur de Schiltigheim, qui va connaître dans les prochaines années un important développement urbain.

Le local sera livré complètement aménagé, sol, murs, plafond, sanitaires, menuiseries, luminaire, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA), avec descriptifs détaillé, pour un montant de prix de cession à 300 000,00 €, les équipements spécifiques restant à la charge de la collectivité.

Le Service des Sports de la Ville restera gestionnaire de cet équipement, et organisera son utilisation.

Adopté

15. Classement du bassin de l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim (ZAC E³) – Cession à l'euro symbolique à l'Eurométropole de Strasbourg des parcelles correspondantes – Convention de mise en superposition d'affectation du bassin

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concertée de l'Espace européen de l'entreprise (ZAC E³), la société d'économie mixte E Puissance 3 Espace européen de l'entreprise a réalisé un bassin technique d'une emprise d'un peu plus de sept hectares.

La Ville de Schiltigheim et l'Eurométropole de Strasbourg se sont ainsi rapprochées à l'effet de mettre en place une convention de mise en superposition d'affectation des berges de ce bassin, relevant du domaine public métropolitain.

Adopté

16. Cession de matériel de sport

Le Service des Sports et de la Vie Associative souhaite céder à titre gratuit une paire de buts de football à 11 à l'association AS Weiterswiller. A cette fin, il conviendrait d'établir une convention de cession à titre gratuit du matériel défini.

Adopté

17. Allocation de subvention exceptionnelle

ASSOCIATION 4 LIFE

Une jeune habitante de la ville de Schiltigheim, Myriam HISLEN, Présidente de l'association « 4 Life », a décidé de participer à l'aventure 4L TROPHY 2017.

Ce raid humanitaire, organisé en partenariat avec l'association Enfants du Désert et destiné aux étudiants, a pour but d'aider à la scolarisation de 25 000 enfants vivants dans la pauvreté. Des fournitures sportives, scolaires et médicales seront remises à l'arrivée. Chaque année, plus de 70 tonnes de matériel sont ainsi acheminées.

Le budget prévisionnel avoisine les 8 800 €. Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 €.

Adopté

18. Exonération de la taxe sur les spectacles pour les associations sportives de Schiltigheim

L'article 1559 du Code général des impôts (CGI), mentionne que tout spectacle sportif payant est générateur d'un impôt spécifique : la taxe sur les spectacles sportifs. 47 disciplines sont exonérées de manière permanente en application de l'article 1561 du CGI. L'article 1561 (3°b, al2) prévoit la possibilité pour le conseil municipal d'exonérer de l'impôt sur les spectacles, les manifestations sportives se déroulant sur le territoire de leur commune.

Adopté

19. Programmation 2016 du Contrat de Ville 2015-2016 - complément

La Politique de la Ville à Schiltigheim concerne les quartiers du Marais, des Ecrivains et des Généraux qui représentent près de 19% de la population de la ville de Schiltigheim. Elle constitue une priorité pour la Ville en faveur de l'égalité urbaine.

Adopté

20. Subvention exceptionnelle Artisanat au Féminin

L'association l'Artisanat au Féminin organise les 26 et 27 novembre 2016 son exposition de produits artisanaux.

Dans le cadre du financement de cette action, l'association ayant son siège à Schiltigheim sollicite la Ville pour l'octroi d'une subvention de 600 euros.

Adopté

21. Subvention exceptionnelle à l'association Coup de Cœur

Dans le cadre de son soutien aux associations et compagnies locales, la Ville de Schiltigheim souhaite apporter un soutien financier à l'Association Coup d'Choeur pour la réalisation d'un spectacle de chansons françaises qui s'est déroulé le 24 septembre dernier à la Salle des Fêtes.

L'association Coup d'Choeur n'avait pas organisé une manifestation d'une telle ampleur depuis presque 5ans et la Ville de Schiltigheim souhaite accorder une aide à sa création artistique à hauteur de 500 euros.

Adopté

22. Subvention exceptionnelle à la Compagnie théâtrale EST -OUEST

L'Association EST-OUEST Théâtre a été créée en 2003 dans le but de soutenir la création de textes contemporains en lien avec le monde d'aujourd'hui et ses problématiques.

Cinq spectacles ont été créés, chaque fois accompagnés de nombreuses actions artistiques et salués tant par la profession que par le public. Présente sur le territoire de Schiltigheim depuis de nombreuses années, l'Association intervient depuis 2009 à l'Ecole des Arts, au lycée Aristide Briand et collège Rouget de Lisle. L'Association ressent aujourd'hui le besoin d'une aide particulière, afin de se structurer, de se développer et d'offrir plus de visibilité, de permettre à leurs spectacles de rayonner au niveau régional et national, donnant ainsi

plus de visibilité à la politique culturelle de la Ville de Schiltigheim. Pour ce faire, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 7 000 euros sur une durée de 3 ans.

Adopté

23. Renouvellement de la convention relative à la carte Atout Voir

Depuis 1994, le dispositif de la carte Atout Voir a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes au patrimoine culturel.

La Ville adhère à ce dispositif depuis 1997 et s'engage à appliquer le tarif de 6 € sur les billets de spectacle, sur présentation de la carte. En contrepartie, elle perçoit une compensation financière calculée au prorata de la fréquentation enregistrée et du tarif minimum pratiqué sans dépasser un plafond de 14 euros par entrée.

La précédente convention nous liant à l'EMS par ce dispositif est arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour la période 2016-2019.

Adopté

24. Parrainage d'une commune Tibétaine

Le Tibet est une ancienne nation dont le territoire a été annexé par la Chine en 1950. Le patrimoine et la culture tibétaine sont aujourd'hui particulièrement menacés.

La ville de Schiltigheim a accueilli du 16 au 18 septembre 2016 le Festival des Himalaya dans le cadre de la brasserie Schutzenberger à l'occasion de la visite du Dalaï lama à Strasbourg. Ce festival a permis de découvrir le périple des tibétains en exil ainsi que la vie dans le Tibet actuel.

Des contacts ont été pris avec l'association France-Tibet afin de participer à la campagne « Parrainages des villes tibétaines ». L'association propose de parrainer la ville de Lhagang, petite ville de Garzê, préfecture autonome tibétaine de l'ouest de la province du Sichuan, au sud-ouest de la Chine et situé dans le centre historique de Kham, région de l'est du Tibet.

Adopté

25. Projets sur l'espace public : programme 2017

Adopté

26. Communication concernant la conclusion de contrats publics pour la période du 6 septembre au 27 octobre 2016

Vu le 23 novembre 2016


Le Maire